



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 26008

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer, à laquelle une Journée mondiale a été consacrée, dimanche 21 septembre, touche un nombre toujours plus important de personnes âgées : 769 000 en France, auxquelles s'ajoutent 135 000 nouveaux malades chaque année. Cette forme de démence, que l'on peut soigner mais pas encore guérir, constitue désormais un problème majeur de santé publique, notamment en termes de prise en charge des malades. Transformant l'identité du malade, dont 60 % vivent à domicile, la maladie bouleverse en effet les équilibres familiaux et nécessite un soutien aux proches qui fait souvent défaut. Malgré sa forte prévalence dans la population âgée, la maladie d'Alzheimer reste encore sous-diagnostiquée, avec moins d'un malade sur deux identifié. Pour mieux repérer les malades, la présidente de la Société française de gériatrie et de gérontologie demande la pleine application du plan Alzheimer. Lancé en 2001 par l'ancien ministre de la santé Bernard Kouchner, ce plan prévoyait l'augmentation du nombre de « consultations mémoire » et de « centres mémoire de ressource et de recherche ». Pour les spécialistes, l'enjeu d'un diagnostic précoce est double : il autorise la prise de médicaments ralentissant ou stabilisant les symptômes ; il permet à l'entourage d'organiser une prise en charge adaptée à cette pathologie si particulière. Transformant l'identité du malade, l'enfermant progressivement dans un monde coupé du réel, la maladie d'Alzheimer bouleverse en effet les équilibres familiaux. « Poser le diagnostic, c'est aussi, pour le malade et pour son entourage proche, le signal d'un long chemin douloureux dominé par ledésapprentissage et l'envahissement de la vie par la maladie », expliquait le conseiller d'État Jean-François Girard dans un rapport publié en 2000. Spectateur impuissant de la déchéance de son proche, le conjoint ou le parent est soumis à un face-à-face souvent épuisant avec le malade, qui peut, dans les cas les plus extrêmes, le conduire au désespoir et au passage à l'acte. Pour permettre aux familles de souffler, des structures de « répit » se mettent donc progressivement en place : 750 places d'accueil temporaire et 1 750 places en accueil thérapeutique de jour, proposant des activités de stimulation cognitive des malades, ont été programmées dans le budget 2003 par le Gouvernement. Mais les projets ont du mal à aboutir. Les projets de création de maisons de retraite prévoient de plus en plus souvent la création d'unités, accueillant 10 à 20 malades, à la fois vastes et fermées pour leur permettre de déambuler en toute sécurité. Les besoins restent cependant criants. La maladie d'Alzheimer impose un sursaut des pouvoirs publics. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des différentes mesures qui peuvent être envisagées par son ministère et les pouvoirs publics.

Texte de la réponse

Les démences et notamment la maladie d'Alzheimer constituent un défi majeur de santé publique ; en effet, on compte actuellement près de 750 000 malades et ce nombre va continuer de croître avec le vieillissement de la population française. Ces pathologies, qui soumettent les familles à de rudes épreuves, méritent que soit développés des moyens qui permettent de dépister le plus précocement possible les signes cliniques pour maintenir l'autonomie des patients et développer des modes de prises en charge de proximité adaptées à l'état évolutif de la maladie par une prise en charge à domicile le plus longtemps possible avec le développement

d'aides aux aidants, et par une prise en charge institutionnelle lorsque l'état de, santé des patients le nécessite. C'est sous ce double objectif que le Gouvernement a décidé de renforcer le programme d'actions pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, dans le cadre du plan « vieillissement et solidarité » annoncé le 6 novembre dernier par le Premier ministre, et d'inscrire ces pathologies comme un des objectifs du projet de loi de santé publique en cours de discussion devant le Parlement. En matière de soins, le développement des centres de ressources et des consultations mémoire qui favorise la dynamique de réseau, se poursuit et sera soutenu par une tarification adaptée dans le cadre de la tarification à l'activité des structures sanitaires. Quatorze « centres mémoire de ressources et de recherche » ont été labellisés à ce jour ; 13 000 places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire supplémentaires seront créées d'ici 2007. L'effort particulier consenti dans le cadre de la réforme de la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, pour une médicalisation renforcée de ces structures à échéance du 31 décembre 2005, permettra une adaptation des locaux et le recrutement de personnels soignants supplémentaires. En ce qui concerne la formation des professionnels de santé, la réalisation d'outils de formation portant sur la démarche diagnostique, le projet de soins et l'accompagnement des patients et de leurs familles a été confié au réseau français de la maladie d'Alzheimer. En matière de recherche, des études sont conduites dans les domaines de la prévention, de la connaissance de la maladie et des traitements. Le ministère de la santé participe notamment à un projet de l'INSERM portant sur l'impact du dépistage et du diagnostic précoce, à l'organisation d'un séminaire de formation à la méthodologie de recherche clinique à l'intention des professionnels de santé, enfin à la validation des plans de soins et d'aide dans la maladie d'Alzheimer conduite par le CHU de Toulouse. En matière d'éthique, une réflexion est engagée autour de cinq thèmes : le diagnostic, être malade et vivre chez soi, poursuivre la relation avec le malade à un stade avancé de la maladie, la recherche et la fin de vie. Cette réflexion se traduira sous la forme d'une réunion nationale à Paris en avril 2004 puis de cinq réunions régionales, chacune centrée sur un des cinq thèmes proposés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26008

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7603

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1663